

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1227

Artikel: Travail social : les défis de la rue
Autor: Bory, Valérie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015621>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pas une catastrophe

REPÈRES

Par 88 voix contre 59, le 18 septembre dernier, la majorité du Conseil national a décidé de refuser d'élargir le champ d'activité des HES aux filières du domaine social/paramédical. L'argument du coût supplémentaire à la charge de la Confédération a été déterminant.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉCOLES SOCIALES

Art. 2. Des aides financières peuvent être allouées aux:

- a) écoles supérieures de service social
- b) écoles supérieures d'éducateurs spécialisés
- c) écoles supérieures d'animation socio-culturelle
- d) organisations faitières nationales desdites écoles
- e) regroupements d'écoles ou d'organisations faitières existantes.

Art 6. Dans la limite des crédits octroyés, la Confédération alloue aux écoles supérieures de travail social une aide annuelle jusqu'à concurrence de 31,5% de leurs charges d'exploitation.

L'aide financière ne doit pas excéder:

- les allocations versées par d'autres institutions de droit public
- le déficit d'exploitation de l'exercice comptable.

Loi fédérale du
19 juin 1992

(vb) Contre l'avis de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national, les parlementaires ont décidé que le texte de la Loi sur les hautes écoles spécialisées en resterait au mode optionnel: «La Confédération **peut** encourager des établissements proposant des filières d'études du niveau des hautes écoles spécialisées» (LHES, art 1 paragraphe 3). Ces lignes concernent les formations relevant des cantons, écoles du domaine sanitaire, social, conservatoires, académies d'art.

Les futures HES d'études sociales et paramédicales se feront, le consensus existe, mais, pas dans le cadre de la loi voulue par l'OFIAMT pour revitaliser l'économie suisse. Cette loi, ouvre, on le sait, la voie du tertiaire non universitaire prioritairement aux professions techniques et économiques, relevant de la compétence fédérale. Les nouvelles structures de formation qui en découlent, visant à redonner du lustre à la voie duale (apprentissage et cours théoriques) et à rendre les diplômes eurocompatibles, sont assurées d'un financement fédéral de 33%.

Décision sans surprise

Le Conseil fédéral avait précisé sa pensée dès le début: vu la mauvaise posture du budget, il n'était pas souhaitable que la loi fédérale pourvoie financièrement aux formations tertiaires relevant de la compétence des cantons. Les femmes qui sont montées à la tribune ont eu beau dire que l'on «sacrifiait» à nouveau les filières féminines sur l'autel de l'économie. L'argument – fondé – n'est hélas pas porteur! Que les secteurs qui se féminisent deviennent les moins valorisés en terme de carrière et de salaire est généralement accepté comme une «fatalité», qu'on ne saurait inverser par une décision politique.

Mais tout n'est pas perdu pour ces formations-là, bien au contraire. Il faut savoir qu'outre des financements cantonaux et communaux, les actuelles écoles supérieures de travail social sont bel et bien subventionnées par la Confédération pour quelque 10 millions de francs (loi du 19 juin 1992, voir ci-contre). L'enjeu consiste aujourd'hui à ancrer cette base légale en vue de la transformation de certaines de ces écoles en HES. Quant aux formations dans le domaine de la santé, elles doivent préalablement unifier leur cursus et le niveau de leurs exigences, très hétérogènes en Suisse.

Il n'en demeure pas moins que la priorité donnée aux filières OFIAMT dans le développement des futures HES reflète l'utilitarisme ambiant. Les formations du domaine social et de la santé ont tout autant besoin d'un label eurocompatible pour leurs étudiants que les filières technique et économi-

que. Mais elles relèvent surtout du secteur public et n'ont pas derrière elles l'appui du lobby des PME. Pour certains, une revalorisation de ces formations ne pourrait qu'amener une hausse malvenue des salaires, grevant encore les budgets publics. Pourtant, quand on sait que ces métiers sont confrontés aux défis du vieillissement de la population comme au nombre croissant d'exclus de notre société, on souhaite que la réflexion se place plutôt sur ces finalités-là. Faire face à de nouveaux modèles sociaux, avec des formations revalorisées, rendues plus attractives, sera nécessaire. D'ailleurs actuellement ces secteurs connaissent une rotation importante et significative de leur personnel. ■

TRAVAIL SOCIAL

Les défis de la rue

(vb) Un nombre croissant d'adolescents grandit sans abri, sans formation, sans travail, ayant rompu avec les institutions éducatives qui les suivent, et fréquentant rarement les centres de jeunesse dits ouverts. Ce type de constat, fait par une «travailleuse de rue», à Berne, est à l'origine du symposium tenu à Soleure (voir marge page suivante).

La dureté des conditions économiques détruisent des familles, en déracinent d'autres. Les valeurs, rites, codes, qui, dans toute société, jouent le rôle de garde-fous, s'évanouissent. Miroir de ce tissu social défilé, la rue, qui absorbe aujourd'hui de très jeunes gens sans attaches, en Suisse comme ailleurs en Europe. Si les jeunes marginaux fuient les institutions censées leur venir en aide, d'autres formes d'aide iront à leur rencontre. C'est ainsi que des dizaines d'expériences novatrices, menées surtout en Allemagne et en Suisse, ont été présentées lors du symposium. A Genève, le *Car Touche*, lieu d'accueil itinérant (bus), fonctionnant 24 heures sur 24, gratuit, cherche à joindre une population vivant en marge du système d'aides, dont des mineurs en rupture. A Berne, *La cuisine populaire* (SIKB), groupe autogéré qui milite pour la dépénalisation des drogues, veut se substituer, le dimanche, aux centres d'accueil pour toxicos, fermés ce jour-là. On y prend un repas et on s'y pique à l'abri. Indépendante de toute institution, financée par des dons, la cuisine populaire fonctionne avec une vingtaine de bénévoles entre 16 et 25 ans. Les rapports avec les autorités sont conflictuels, est-il besoin de le préciser. A Bienne le *Centre Autonome de Jeunesse*, qui existe depuis vingt-cinq ans, outre des activités culturelles, offre un asile de nuit, des cures de «désintoxication à froid»

Stérile moratoire

(jd) A mi-parcours, le moratoire nucléaire démocratiquement imposé n'a pas tenu ses promesses. Sauf pour les producteurs et distributeurs d'énergie qui, en embuscade, attendent de pied ferme une vigoureuse reprise de la consommation. En effet, si Adolf Ogi a pu fêter le cinquième anniversaire de son programme «Energie 2000» avec un optimisme certain, c'est qu'il a reçu un sérieux coup de pouce de la récession et d'un climat particulièrement favorable. Les multiples activités de recherche, de développement et de formation lancées et soutenues par ce programme ont certes débouché sur des expériences fructueuses, des innovations prometteuses et des compétences accrues. Mais ce capital technique et humain est loin d'avoir réalisé une percée significative sur le marché. Il n'y a rien d'étonnant à ce faible impact quand on sait que le prix de l'essence est inférieur de 20% à son niveau d'il y a 20 ans, le mazout meilleur marché de 40% et même l'électricité de 8%.

C'est donc dans le prix que se cache le ressort d'une politique efficace de l'énergie. Un prix politiquement fixé par le biais de taxes d'incitation progressivement augmentées, et dont le montant serait restitué aux ménages et aux entreprises, favorisant ainsi les consommateurs économes. Et non, comme le préconisent les écologistes, un moyen de renflouer les caisses de l'Etat: on ne peut à la fois garantir les ressources fiscales des collectivités publiques et promouvoir des économies d'énergie qui tariraient ces ressources.

Il reste maintenant cinq ans pour peaufiner ce scénario. Pour passer de l'ère de l'expérimentation et des pionniers de bonne volonté à celle de la minimisation systématique

des besoins énergétiques. Une occasion rêvée pour la Suisse de moderniser son économie et de disposer, avec le savoir-faire ainsi acquis, d'un atout incomparable sur les marchés internationaux.

Si ce laps de temps n'est pas mis à profit, le moratoire n'aura été qu'une parenthèse stérile entre deux guerres énergétiques tout aussi stériles. ■

ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES

Plutôt la parité tout de suite

(fb) Le très net refus par le corps électoral de la Ville de Berne de réserver 40% des sièges du législatif communal aux femmes (DP 1225) confirme l'impopularité de la notion de quota, prônée par ailleurs par une initiative populaire déposée sur le plan fédéral. Cette idée cumule des objections techniques et psychologiques qui rejoignent les critiques à l'égard des programmes d'«affirmative action» aux Etats-Unis (et qui ne sont pas toutes de mauvaise foi et dirigées contre l'objectif recherché): les femmes y sont présentées comme une minorité à promouvoir, le moyen proposé est tortueusement juridique et recourt paradoxalement au favoritisme dans le but d'introduire plus d'égalité.

Il existe une autre voie, déjà présentée dans ces colonnes (DP 1023 du 17.1.91 et DP 1029 du 28.2.91): revendiquer la parité hommes/femmes dans les parlements. Foin de quota et de favoritisme, mais un système électoral clair et simple; chaque électeur ou électrice dispose de deux bulletins, l'un pour la moitié masculine et l'autre pour la moitié féminine du conseil à élire. Pour chacune des deux moitiés, les modalités de vote sont les mêmes qu'aujourd'hui: répartition proportionnelle entre les listes, possibilité de biffer ou d'ajouter des noms déterminant l'ordre final des élus-e-s, etc.

La parité va plus loin que le quota en réalisant d'emblée et de manière intangible un idéal d'égalité entre les hommes et les femmes. Et pourtant cette idée paraît plus acceptable, parce qu'elle a la séduction de l'évidence; toute personne est soit un homme soit une femme, toute personne a en elle une part masculine et une part féminine, il importe que le personnel politique de base (le législatif) reflète cette réalité sans parti-pris. La parité est une peu au quota ce que la «nouvelle gestion publique» est à l'Etat-providence: un saut qualitatif.

Après la tentative bernoise sur le quota, il faut espérer qu'une ville ou un canton voudra tester la solution de la parité. Le suffrage féminin ou l'abaissement du droit de vote à 18 ans l'ont montré, il faut partir de réalisations locales et ne pas craindre les échecs initiaux pour faire avancer une idée. ■

REPÈRES

«Vivre dans la rue, la rue comme espace de vie», 6^e Symposium international sur le travail de jeunesse en milieu ouvert, du 18 au 21 septembre, à Soleure, avec plus de 200 spécialistes venus de 17 pays européens.



un *sleep-in* pour femmes et tourne sans salaires ni direction. A Zurich, le ZAGJP, qui comme beaucoup de ces projets, a pris le relais après la fermeture de la Platzspitz, publie un magazine gratuit, *Magazin Mascara*, fait par et pour les femmes toxicomanes. Le groupe ZAGJP est présent en permanence dans la rue.

En Allemagne, où le travail de rue est reconnu depuis longtemps, de nombreux projets novateurs ont vu le jour: fitness pour toxicomanes, ateliers de musique techno, mobile musical (scène mobile multifonctions, installée dans une ancienne déménageuse)... Le soutien aux jeunes marginaux passe également par la reconnaissance de toute une culture de rue, faite de graffitis, de tags, de styles musicaux comme le rap et dérivés. On le voit, ce type d'aide, émanant souvent de politiques alternatives, n'entend pas se cantonner à la prévention pure et simple. ■